

Programme d'aménagement urbain - Convention avec le Conseil Régional de Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : En 1995, le Conseil Régional a redéfini ses politiques d'habitat et d'aménagement du territoire lesquelles comportent chacune un volet particulier d'aménagement en milieu urbain, s'appliquant sur les 12 principaux pôles de l'armature urbaine régionale reconnus par le schéma «Franche-Comté 2005».

La négociation d'une programmation regroupant des actions relatives à l'Habitat et à l'Aménagement urbain a été conduite entre la Région et la Ville et a abouti à la rédaction d'un «Programme Urbain de la Ville de Besançon» adopté par l'assemblée régionale le 21 octobre 1996.

Ce programme reprend des opérations proposées par la Ville, d'un coût total de 44,10 MF HT sur lesquelles la Région de Franche-Comté s'engage à hauteur de 15,16 MF pour la période 1996-1998.

I - Habitat - Actions dans les quartiers sensibles

La Région apportera son soutien financier à des opérations d'amélioration du cadre de vie engagées dans trois quartiers :

- * Quartier Brulard : aménagements des espaces de proximité
- * Quartier Planoise : liaisons piétonnes entre immeubles et aménagement d'espaces paysagers
- * Quartier Orchamps-Palente, opérations menées sur les espaces collectifs aux Orchamps et mise en valeur de l'axe Chopin.

La répartition des financements se présente comme suit :

Intitulé des opérations	Coût total HT				Financement de la Région				
	1996	1997	1998	Total	1996	1997	1998	Total	%
Actions quartiers sensibles									
. Brulard	6,27	1,52	-	7,79	2,44	0,6	-	3,04	39,02
. Planoise	-	1,24	1,25	2,49	-	0,5	0,5	1,0	40,16
. Palente Orchamps	-	1,92	2,9	4,82	-	0,76	1,16	1,92	39,83
TOTAL	6,27	4,68	4,15	15,1	2,44	1,86	1,66	5,96	39,47

II - Aménagement Urbain - Revitalisation du centre-ville

Le Conseil Régional a retenu des opérations s'inscrivant dans trois axes d'intervention.

- * **Renforcer le centre-ville dans ses fonctions de centralité.**

Deux actions bénéficieront du soutien régional à ce titre

- . *Restructuration du secteur de la Place du Marché*

La participation financière de la Région portera sur l'aménagement des espaces publics (sauf acquisitions et opérations de démolition) qui sera engagé avant fin 1998.

. *Extension de la cité judiciaire*

Sensible à ce que l'extension de la cité judiciaire puisse se réaliser sur le site actuel, la Région participera au financement du transfert de l'école de l'Arsenal vers l'impasse Granvelle.

* **Valoriser le patrimoine historique pour développer l'attractivité culturelle et touristique.**

Parmi le programme de restauration du patrimoine municipal, la Région a choisi de soutenir le projet de restauration de trois fontaines publiques : place Victor HUGO, place BACCHUS, place Jean CORNET.

* **Réseau de transports urbains - Expérimentation de nouveaux matériels**

La Ville a engagé une réflexion sur un mode de transport plus écologique et souhaite tester de nouveaux types de véhicules de transport en commun, bimodes (moteur électrique et thermique) voire totalement électrique.

La Région participera à l'acquisition de ces véhicules.

La répartition des financements se présente ainsi :

Intitulé des opérations	Coût total HT				Financement de la Région				
	1996	1997	1998	Total	1996	1997	1998	Total	%
Actions aménagement du centre-ville									
. Place du Marché + rues + passerelle	-	1		1	-	0,4	-	0,4	40
. Marché couvert	-	2	6	8	-	0,65	1,95	2,6	32,5
. Transfert Ecole de l'Arsenal	10	-	-	10	3,3	-	-	3,3	33
. Fontaines publiques	0,5	0,5	-	1	0,2	0,2	-	0,4	40
. Véhicules expérimentaux	3	3	3	9	0,84	0,83	0,83	2,5	27,8
TOTAL	13,5	6,5	9	29	4,34	2,08	2,78	9,2	31,7

Compte tenu des éléments ci-dessus exposés, et après avis favorable de la Commission Relations avec les Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à :

- signer la convention à intervenir avec la Région de Franche-Comté,
- solliciter le versement des subventions régionales au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

M. LE MAIRE : C'est un très gros programme qui atteint 44 MF HT pour lequel la Région s'engage à hauteur de 15 MF. Ce partenariat avec la Région pour ce PAU, Programme d'Aménagement Urbain est intéressant.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : C'est un dossier comme vient de le dire M. le Maire, très important, où le Conseil Régional s'engage effectivement pour 15 millions, j'ai envie de dire pour 13 millions réellement parce qu'on a profité de ce dossier pour permettre à la Région de tenir un engagement qu'elle avait déjà pris avant, vis-à-vis de la cité judiciaire. Je voudrais ajouter deux choses : la première, pour dire que je salue le fait que la Région se réinvestisse dans la politique de l'habitat et des quartiers. Elle avait, pendant un moment donné, Monsieur JACQUEMIN, arrêté son investissement en ce domaine. C'est une des premières choses que je voulais dire, sachant que c'est bien de voir la Région ne

pas oublier les quartiers en difficulté des grandes zones urbaines. J'ai vu pendant quatre ans une bagarre menée par certains Conseillers Régionaux pour arriver à cela. Ma deuxième remarque portera sur la politique plus générale de la Région, en direction des grandes villes et des grandes structures urbaines au niveau de la Franche-Comté. Effectivement, la Région a décidé d'aider 12 grands pôles urbains en Franche-Comté à hauteur pour chacun de la somme de 6 millions sur 3 ans. Je pense qu'on ne peut qu'en être ravi. Je crois que nous avons fait avec l'ensemble des adjoints concernés : urbanisme, patrimoine et voirie, un travail de concertation que nous avons mené à bien avec M. DUVERGET pour faire en sorte que la Ville et la Région se rencontrent autour de thèmes précis. Mais il me semble que la situation particulière de la Ville de Besançon mériterait, j'ai envie de dire, encore plus pour plusieurs raisons, par exemple la situation économique. De plus, la Ville de Besançon et celle de Dole sont les deux seules zones à ne pas être aidées au niveau européen, au titre des fonds structurels, ce qui veut dire que les aides en matière d'investissement socio-culturelles, sportives dont peuvent profiter le reste de la Franche-Comté au niveau européen nous échappent. Je ne reviendrai pas sur la PAT mais on sait aussi comment le fait que Besançon ne soit pas aidée au niveau structurel européen au titre de la PAT fragilise d'autant plus un terrain fragile en matière économique. Nous sommes ici trois Conseillers Régionaux et je souhaite réellement qu'un véritable travail allant plus loin que ce dossier nous permette de reconnaître la spécificité de Besançon. Je crois que la Région peut encore aller plus loin pour soutenir Besançon parce qu'elle est la capitale régionale et parce qu'elle n'est pas aidée au niveau européen. Je pense en particulier à un dossier où je souhaiterais réellement, Monsieur DUVERGET, que nous arrivions à faire le même travail de qualité que nous avons fait cet été sur ce dossier-là, je veux parler de la piscine de Besançon. C'est un aménagement qui est réellement structurel, un projet d'aménagement du territoire et je crois qu'il faudrait réellement que nous, les trois Conseillers Régionaux siégeant au Conseil Municipal, nous puissions porter ce projet au niveau du Conseil Régional et faire en sorte qu'il y ait un soutien réel et effectif de la Région sur ce dossier-là. C'est essentiel pour la Région et pour la Ville de Besançon.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, ce rapport a été soumis à l'assemblée régionale il y a quinze jours. Il a été voté à l'unanimité.

Je voudrais souligner plusieurs points. Premier point, je crois que c'est un bon usage de la décentralisation qu'il y ait une rencontre entre deux collectivités qui ne cherchent pas à entamer sur leurs prérogatives via la loi, c'est-à-dire qu'à travers ce dossier-là, chaque collectivité a gardé ses compétences et dans la négociation, chaque collectivité les a en quelque sorte recentrées sur des points qu'elle avait à coeur de voir aboutir. Ce n'est pas toujours le cas. Trop souvent en effet une collectivité tente en quelque sorte d'amener des crédits, c'est bien sûr de bon aloi mais en même temps, quel que soit le type de dossier je crois qu'on arrive là à des dérives de décentralisation. Ce n'est pas le cas ici, je tiens à le préciser. Nous avons travaillé effectivement cet été avec Mme KUNSTLER et ce qui a motivé cet accord, c'est l'importance des investissements. Les investissements créent l'emploi et ceux-là vont permettre bien sûr une amélioration du visuel à Besançon, de la qualité des logements également, mais aussi de dynamiser des entreprises du bâtiment. Il est très important qu'aujourd'hui nous ciblions ensemble ces investissements qui vont aller directement dans le domaine de la dynamique économique et dans l'emploi dit secondaire. Mme KUNSTLER lance une piste qui se veut plus globale, j'irai peut-être encore un peu plus loin, Monsieur le Maire. Ceci était un dossier éminemment Besançon Capitale Régionale, à travers l'esthétique de la ville, la politique de logement et des transports urbains. Mais il en est d'autres pour lesquels il nous faudrait aussi traiter globalement. Je pense notamment à l'aérodrome de Dole-Tavaux. Je sais que la Ville de Besançon se désengage et pourtant, n'est-ce pas là un élément de dynamique de la capitale régionale lorsqu'on sait que plus de 50 % des personnes transportées par charter de Tavaux viennent de Besançon et que dans la perspective de développement de lignes régulières, des enquêtes ont été faites montrant que plus d'un tiers des futurs passagers seraient issus de Besançon. De même il nous faut naturellement discuter globalement du dossier de Micropolis que l'on va aborder tout à l'heure. Il faut discuter globalement encore parce qu'il n'est pas tout à fait achevé, du financement du centre sportif des Montboucons alors que les opérations vont bientôt démarrer et que la mise en oeuvre et l'inauguration, je crois, des premières installations aura lieu à l'automne 1997. Je crois qu'on a encore à

envisager aussi les relations entre Besançon et sa périphérie dans un certain nombre d'infrastructures culturelles. Bref ce sont des dossiers comme ceux-ci qui doivent entrer dans une sorte de plan pluri-annuel et éviter que de temps en temps, par des annonces de presse, ici et là, on lise que la Région aurait pu payer ou qu'elle devrait payer. Je pense à la piscine La Fayette, les négociations ne sont pas encore bouclées, cela fait partie encore des éléments qui peuvent être négociés mais par rapport effectivement à l'idée que nous nous faisons collectivement d'une capitale régionale. Je mets cette opération-là pour le rayonnement de Besançon, au même titre que les autres que je viens de citer. Voilà comment je conçois, si vous voulez, une saine négociation.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur DUVERGET. Je crois que nous sommes conscients que depuis quelque temps surtout, la Région aide sérieusement la ville dans un certain nombre de projets. Concrètement nous en avons ici quelques-uns. C'est vrai que nous regrettons un peu pour la piscine pour laquelle nous avons reçu un avis négatif. Maintenant, si c'est encore possible, allez-y, on ne peut que vous y aider et je me réjouis de la part qui est prise par la Région pour le financement de toutes ces structures. Comme le disait Paulette tout à l'heure, essayons de poursuivre, de continuer, ce sera toujours bienvenu, ici 15 millions de crédits sur un dossier de 44 millions, cela représente en gros 30 %, c'est bien. Et on ne peut qu'en remercier les trois Conseillers Régionaux et l'exécutif du Conseil Régional qui a pris ces décisions.

M. PINARD : A propos de ce qui a été dit sur l'aérodrome de Tavaux, je voudrais généraliser parce qu'il y a quand même un certain nombre de structures, c'est vrai pour cet aérodrome, c'est vrai pour la Maison de Franche-Comté, c'est vrai pour d'autres domaines où le Bisontin intervient en tant que contribuable à trois niveaux puisque sont parties contractantes dans toutes ces affaires-là le Département, et nous savons que nous ne sommes pas favorisés par le mode de calcul de la taxe d'habitation, la Région et on retrouve le même ennui à ce niveau-là et la Ville. Je pense aussi au syndicat de la Saône, le syndicat que préside M. BEAUMONT. Franchement je me demande s'il est bon que le Bisontin paie trois fois parce qu'il s'agit souvent de services. Je sais bien que Jean MINJOZ disait «noblesse oblige» mais cela concerne la capitale régionale et l'agglomération dans son ensemble et il faudra qu'on mette à mon avis tout cela à plat parce que ça finit par coûter cher.

M. LE MAIRE : On ne peut que recommander donc à M. DUVERGET de se retrouver avec Paulette GUINCHARD-KUNSTLER. Ce rapport est donc adopté sans autre forme de procès.

M. JACQUEMIN : Il faut tout de même observer que la Région a toujours joué un rôle positif à l'égard de Besançon. Je rappelle tout de même ici, Mme KUNSTLER le sait bien, qu'elle a été une des animatrices et qu'elle y a mis de l'argent avec l'Etat, dans une procédure qui a débouché sur la création du District urbain qui était le programme d'aménagement concerté. J'ai regretté en son temps que cette procédure soit abandonnée, Montbéliard l'a conservée, je le regrette toujours car il y avait là un cadre de concertation qui nous permettait de définir les grandes orientations communes à Besançon et à la Région de Franche-Comté. Dont acte, c'est comme ça.

Sur le problème social, sur les aménagements ville, c'est vrai tout de même que ce n'est pas fondamentalement la compétence de la Région que d'intervenir sur les contrats ville ou la politique sociale de quartier. Elle l'a fait néanmoins puisqu'elle a participé au DSQ, je le rappelle ici. Il y a eu un temps mort et la Région a réécrit un peu sa politique en termes d'appui des politiques de quartiers. Elle est présente mais elle le fait forcément Monsieur le Maire, de manière modeste. En revanche, la Région a été très constructive et très présente dans le cadre de ses compétences. Personne n'a parlé ici ce soir de tout ce qu'elle a fait, notamment pour aider les constructions universitaires et le plan Université 2000 est tout à fait capital pour la bonne santé de notre capitale régionale, de même d'ailleurs que sur le pôle santé dans le cadre du contrat de plan Etat - Région. Donc, sur des dossiers stratégiques en terme d'aménagement du territoire et en terme d'avenir pour la capitale régionale, la Région est tout de même très présente.

Sur le plan économique, c'est peut-être là où il y aurait à regarder de plus près et à voir comment on pourrait améliorer les coordinations, sur les politiques économiques entre la Région et la Ville. Pourquoi dis-je cela ? Parce que je suis dans cette commission économique de la Région, j'en suis le vice-président. Ce que j'observe, et ça rejoint le débat de tout à l'heure, c'est que nous manquons, dans cette ville, de projets à base économique. On sent qu'il faut encourager l'initiative économique dans des axes qu'on connaît à peu près d'ailleurs et sur cette affaire-là je demande, Monsieur le Maire, pour être positif sur cette question puisqu'il y a tout de même des ressources financières possibles à mobiliser, que nous regardions de plus près comment, entre la Ville de Besançon et ses politiques économiques et la Région dans le cadre de ses compétences, nous pouvons aller plus loin parce que là il y a quelque chose à faire.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Sur ce dernier point, au niveau économique, je pense qu'effectivement c'est aussi un des secteurs sur lequel il y a un véritable travail de fond à mener et nous en avons déjà discuté Claude JEANNEROT et moi, entre la Ville et le Conseil Régional. Quand vous dites que la Ville de Besançon manque de projets au niveau économique, je ne dirais pas que c'est le secteur économique qui manque de projets, je dirais qu'il y a dans l'organisation globale des aides du Conseil Régional, l'absence de véritables relais avec les milieux industriels et les milieux économiques. Je n'ai pas ici, sous les yeux, l'ensemble de la distribution des aides régionales mais on voit des secteurs très bien organisés qui mobilisent bien les aides de la Région et on voit effectivement le secteur de Besançon qui ne les mobilise pas. Je m'en suis déjà entretenue en séance publique du Conseil Régional et je pense que concrètement, si le Conseil Régional pouvait retenir le service économique de la Ville de Besançon comme relais de diffusion du système des aides, les entreprises de la ville ou de l'agglomération pourraient réellement en profiter. Je pense qu'il y a là une recherche de liens entre la Ville, y compris les services municipaux et l'ensemble des systèmes d'aide mis en place par la Région. Ceci dit, je suis parfaitement d'accord avec vous, c'est sûrement un des thèmes sur lesquels il faut qu'on travaille ensemble.

M. PINARD : J'entends M. JACQUEMIN qui dit, je cite : «des ressources financières possibles à mobiliser». Soit, à condition que celles dont la Ville dispose ne soient pas rognées. Au conseil municipal d'avril, j'étais intervenu à propos de la suppression de la dotation globale d'équipement qui concerne l'investissement et là nous sommes aussi dans un dossier d'investissement et je trouve qu'il est passé un peu vite et un peu facilement. Et de fait, ce fut confirmé par une lettre du Préfet en date du 30 mai, je la cite «la loi de finances pour 1996 a modifié les modalités de répartition et d'attribution de la dotation générale d'équipement des communes ; il en résulte que l'origine de la première part de la DGE n'existe plus. Sont désormais exclus -il y a des exclus aussi là- les communes et groupements de plus de 20 000 habitants -nous en sommes- ainsi que les communes comprises entre 2 000 et 20 000 habitants où le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 1,3 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes de métropole. Votre commune n'est donc plus éligible au bénéfice de la DGE ainsi réformée. Je tenais à vous en informer». Je me tourne vers le Premier Adjoint chargé des finances. Le coût est de 3,2 MF, ça n'est quand même pas rien. J'avais posé la question de savoir pourquoi il y avait deux poids deux mesures, suppression pour les communes de plus de 20 000 habitants sans aucune référence au potentiel fiscal, suppression pour les communes pour la strate entre 2 000 et 20 000 habitants avec une référence au potentiel fiscal. Et pour les communes entre 2 000 et 20 000 habitants, on supprime lorsque le potentiel fiscal est supérieur à 3 558 F par habitant. Mais pour Besançon où ledit potentiel fiscal est de 2 971 F, il est quand même supprimé. J'avais posé cette question à M. le Député JACQUEMIN, puisqu'il a voté la loi de finances. Je serais quand même ravi d'avoir sa réponse, il y va de 3,2 MF.

M. JACQUEMIN : Je crois, Monsieur le Maire, que ce débat-là a déjà eu lieu ici, dans cette même salle. Il est clair que globalement les dotations d'Etat se sont, en volume, maintenues dans le cadre du pacte de stabilité qui a été honoré et qui est honoré. Il y a eu à l'intérieur de l'ensemble des dotations d'Etat, DSU, DGE, DGF, etc. -et je n'entends pas M. PINARD se plaindre lorsque la DSU augmente- un redéploiement. La politique proposée par le Gouvernement et votée par le Parlement est claire, elle va

vers la suppression de la DGE pour les villes les plus importantes. Ceci étant dit, c'est une politique actée, mais globalement il y a des compensations sur d'autres chapitres. Sur la question régionale, je veux dire et sur les ressources financières éventuellement mobilisées, nous constatons aujourd'hui qu'il y a dans le budget des aides économiques, des possibilités supplémentaires mais nous n'arrivons pas, malheureusement à consacrer tout ce que nous souhaiterions à l'animation économique parce qu'il y a un manque de projets. On a donc un réel problème d'animation économique sur le terrain. C'est sur cette question-là qu'il faut se pencher.

M. LE MAIRE : Vous êtes à peu près tous d'accord, sauf Joseph PINARD.

M. PINARD : Parce que sur le fameux pacte de stabilité, je laisserai le soin au Premier Adjoint, le jour venu, de faire le point, il vous dira ce qu'il en est. Vous disiez tout à l'heure qu'on avait la mémoire courte. Le hasard veut que j'aie mon intervention du 22 avril sous les yeux : un jour on nous ponctionne de 3,2 MF, le lendemain on nous dit, soyez contents, on vous redonne 2 MF. C'est vrai sur la DSU, mais j'avais ajouté si je fais la balance, on a encore perdu 1,2 MF. Puis je vois que vous avez toujours tendance à noyer le poisson. Je vous ai posé une question : pourquoi, pour les villes de plus de 20 000 habitants, on ne tient aucun compte du potentiel fiscal, et pourquoi pour les autres on en tient compte ? J'attends toujours la réponse et je réinterviendrai jusqu'à ce que je l'aie, il y va de 3,2 MF.

M. DUVERGET : Une simple réflexion par rapport à l'appel aux projets. Je crois effectivement que c'est là où pour l'instant nous sommes beaucoup trop courts. Mme KUNSTLER disait tout à l'heure que le nord-est Franche-Comté est primable sur les fonds européens. C'est la même chose, c'est-à-dire qu'actuellement les réponses locales n'arrivent pas à suivre les crédits européens qui pourraient être affectés dans la région, autrement dit les projets marquent le pas y compris là où il y aurait des financements européens. Je crois que c'est très grave et il faut que les uns et les autres fassions un effort collectif de production.

M. LE MAIRE : C'est noté Monsieur DUVERGET, merci. Nous en terminons avec ce projet d'aménagement urbain.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 9 janvier 1997.